

SOPRA FOUR ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission:

Date de révision: 20/02/2014

Remplace la fiche: 30/01/2012

Edition: 6.00

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : SOPRA FOUR ULTRA
Code du produit : F127-8127
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Description/Emploi : Dégraissant et nettoyant pour four

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PRODISCOL SAS
4, rue Pierre Brossolette
92250 La Garenne-Colombes - France
T 01 57 67 80 84
contact@prodiscol.fr - www.prodiscol.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	INRS		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Oral) H302
Skin Corr. 1A H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

C; R35

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

SOPRA FOUR ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Hydroxyde de potassium, EDTA, 4 Na, 2,2'-iminodiéthanol

Mentions de danger (CLP) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) :

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hydroxyde de potassium	(Numéro ° CAS)1310-58-3 (Einecs nr)215-181-3 (EG annex nr)019-002-00-8 (N° REACH)01-2119487136-33	10 - 30	Xn; R22 C; R35
9-Octadecenamide N,N-bis(2-hydroxyethyl)-,(Z)	(Numéro ° CAS)93-83-4 (Einecs nr)202-218-7	5 - 10	Xi; R41 Xi; R38
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium	(Numéro ° CAS)68891-38-3 (N° REACH) 01-2119488639-16	< 5	Xi; R41 Xi; R38
Cumène sulfonate de sodium	(Numéro ° CAS)28348-53-0 (Einecs nr)248-983-7 (N° REACH)01-2119489411-37	< 5	Xi; R36
EDTA, 4 Na	(Numéro ° CAS)64-02-8 (Einecs nr)200-573-9 (EG annex nr)607-428-00-2	< 5	Xn; R22 Xi; R41
2,2'-iminodiéthanol	(Numéro ° CAS)111-42-2 (Einecs nr)203-868-0 (EG annex nr)603-071-00-1 (N° REACH)01-2119488930-28	< 2,5	Xn; R22 Xn; R48/22 Xi; R41 Xi; R38
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS)34590-94-8 (Einecs nr)252-104-2 (N° REACH)01-2119450011-60	< 1	Non classé

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Hydroxyde de potassium	(Numéro ° CAS)1310-58-3 (Einecs nr)215-181-3 (EG annex nr)019-002-00-8 (N° REACH)01-2119487136-33	(0,5 =< C < 2) Xi;R36/38 (2 =< C < 5) C;R34 (C >= 5) C;R35

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydroxyde de potassium	(Numéro ° CAS)1310-58-3 (Einecs nr)215-181-3 (EG annex nr)019-002-00-8 (N° REACH)01-2119487136-33	10 - 30	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
9-Octadecenamide N,N-bis(2-hydroxyethyl)-,(Z)	(Numéro ° CAS)93-83-4 (Einecs nr)202-218-7	5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

19/08/2014

FR (français)

2/8

SOPRA FOUR ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium	(Numéro ° CAS)68891-38-3 (N° REACH) 01-2119488639-16	< 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Cumène sulfonate de sodium	(Numéro ° CAS)28348-53-0 (Einecs nr)248-983-7 (N° REACH)01-2119489411-37	< 5	Eye Irrit. 2, H319
EDTA, 4 Na	(Numéro ° CAS)64-02-8 (Einecs nr)200-573-9 (EG annex nr)607-428-00-2	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
2,2'-iminodiéthanol	(Numéro ° CAS)111-42-2 (Einecs nr)203-868-0 (EG annex nr)603-071-00-1 (N° REACH)01-2119488930-28	< 2,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Ether Méthylque du Dipropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS)34590-94-8 (Einecs nr)252-104-2 (N° REACH)01-2119450011-60	< 1	Non classé

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Hydroxyde de potassium	(Numéro ° CAS)1310-58-3 (Einecs nr)215-181-3 (EG annex nr)019-002-00-8 (N° REACH)01-2119487136-33	(0,5 =< C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (0,5 =< C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (2 =< C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.
Inhalation	: En cas de malaise consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Ingestion	: Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation	: Aucun sous utilisation normale.
Effets aigu de peau	: Provoque de graves brûlures.
Effets aigu des yeux	: Brûlures profondes graves.
Effets aigu de voie orale	: Brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé. Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO ₂), eau pulvérisée.
--------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité	: La substance est une base forte, qui réagit violemment avec les acides et qui est corrosive.
------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Empêcher toute propagation dans les égouts.
-------------------	-----------------------------------------------

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Procédures d'urgence	: Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
--------------------------	--------------------------------------------------------------

SOPRA FOUR ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Laver abondamment à l'eau les résidus.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver toujours le produit dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Matière(s) à éviter : Acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
France	VME (mg/m ³)	308 mg/m ³
France	VME (ppm)	50 ppm

2,2'-iminodiéthanol (111-42-2)		
France	VME (mg/m ³)	15 mg/m ³
France	VME (ppm)	3 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : des gants en PVC, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.

Protection oculaire : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Équipement spécial de sécurité : Porter un vêtement de protection approprié (EN 13034).

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SOPRA FOUR ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Etat physique/Forme	: pâte.
Couleur	: Blanc à blanc-gris.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: > 14 (100%)
pH solution	: 1 (\leq 12) %
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: \pm
Masse volumique	: non déterminé
Solubilité	: Eau: 100 % 20°C
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La substance est une base forte, qui réagit violemment avec les acides et qui est corrosive.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits. Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

SOPRA FOUR ULTRA	
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg OCDE 401
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg OCDE 402

19/08/2014

FR (français)

5/8

SOPRA FOUR ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
DL50 orale rat	> 4000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	9500 mg/kg
ATE CLP (voie cutanée)	9500,000 mg/kg de poids corporel

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
DL50 orale rat	273 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	273,000 mg/kg

EDTA, 4 Na (64-02-8)	
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg

2,2'-iminodiéthanol (111-42-2)	
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: > 14 (100%)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: > 14 (100%)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classifié selon 1272/2008/CE.

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)	
CL50 poisson 1	> 10 (10 - 100) mg/l
CE50 Daphnie 1	> 10 mg/l
ErC50 (algues)	> 100 mg/l
NOEC (chronique)	1 - 10 mg/l
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l
NOEC chronique algues	> 0,1 mg/l

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
CL50 poisson 1	10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	1919 mg/l

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
CL50 poisson 1	80 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

SOPRA FOUR ULTRA	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	

SOPRA FOUR ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Suivre les règlements locaux.
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Déchets / produits non utilisés : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1814

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
Description document de transport : UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 8
Étiquettes de danger (ADR) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code du tunnel : E
Quantités limitées (ADR) : 1L
LQ : LQ22
Quantités exceptées (ADR) : E2

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

19/08/2014

FR (français)

7/8

SOPRA FOUR ULTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Composant	%
agents de surface non ioniques	5-15%
agents de surface anioniques, agents de surface amphotères, EDTA et sels, polycarboxylates	<5%

15.1.2. Directives nationales

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
PAS DE	NON CLASSIFIE		

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	
2.2	Éléments d'étiquetage	Modifié	
3.2	Composition/informations sur les composants	Modifié	
8.1		Modifié	
15		Modifié	

Autres informations

: Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et suivantes.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
C	Corrosif
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit